Image not found or type unknown

Dette à un fournisseur qui n'existe plus, qui à été racheter.

Par **leddulok**, le **23/01/2015** à **16:19**

Bonjour.
je suis en liquidation judiciaire depuis 7 mois. dans le lot des dettes à remboursser, j'ai une dette envers un fournisseur qui n'existe plus. ce fournisseur à été racheter en 2012 par une autre societé. je n'est jamais eu de mises en demeures ni contacter par un huissier pour cette dette, ni par l'ancienne societé ni par la nouvelle. mais cette dette apparait dans les comptes comtables du liquidateur....suis-je toujours redevable de cette dette ? merci à tous.

Par **moisse**, le **23/01/2015** à **16:41**

Bonsoir,
Lors d'un rachat d'entreprise l'acheteur vient aux droits et obligations du fond acheté.
Il peut en aller différemment en cas de rachat suite à une procédure collective frappant le fonds repris, mais vous seriez informé par le mandataire social qui n'aurait pas manqué de vous réclamer la créance.
Donc vous êtes bien redevable de la somme en question, le liquidateur ne pouvant contrepasser une écriture tant que la prescription n'est pas atteinte.

Par **leddulok**, le **24/01/2015** à **18:48**

Bonsoir

merci pour votre réponse, c'est sympa.
je me pose quant même la question suivante: je suis redevable à cette nouvelles société d'une somme plus modique et il n'ont pas hesiter à m'envoyer un commandement de payer par huissier pour celle-ci mais jamais rien pour la dette de l'ancienne ste...bizarre non?
Vous me parlez de prescription...quel est le délais de celle-ci?
encore merci
Cordialement.

Par **moisse**, le **25/01/2015** à **11:07**

Bon dimanche à tous,
[citation]Vous me parlez de prescription...quel est le délais de celle-ci[/citation]
Je ne suis pas fakir, et ma boule de cristal ne fonctionne pas le dimanche.
Le délai est normalement de 5 ans entre professionnels, sauf acte interruptif de prescription dont j'ignore s'il existe ou non.

Par **leddulok**, le **26/01/2015** à **11:46**

Bonjour

merci beaucoup pour vos infomations.

Bonne journée
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés